

des compétences spécialisées peut permettre de nous aider mutuellement à résoudre bon nombre de problèmes.

Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada prend des mesures pour régir l'utilisation croissante de la technologie au sein du Ministère en établissant des principes directeurs et une stratégie de gestion qui reconnaissent et respectent l'élément humain.

Principes directeurs

Voici les principes qui serviront de guide pour les décisions de gestion influant sur l'introduction de la technologie.

- 1) Les gestionnaires de tous les paliers feront de leur mieux pour que l'introduction de la technologie n'entraîne aucune perte d'emplois.
- 2) Aucune redéfinition des fonctions n'aura pour effet d'accroître les tâches monotones, simplistes ou répétitives ni de réduire les tâches stimulantes et variées.
- 3) La redéfinition des tâches se fera dans le respect des besoins des employés en ce qui a trait à leur santé et à l'aspect social du travail. On évitera notamment de faire travailler les employés à un écran de visualisation pendant de longues heures, de les isoler physiquement ou administrativement de leurs collègues et de faire un usage excessif de statistiques relatives à la production recueillies par des moyens électroniques.
- 4) Tous les intervenants concerteront leurs efforts pour avoir recours à la technologie afin de ramener les tâches de prise de décision vers les paliers inférieurs de l'organisation en augmentant la délégation de pouvoirs et de responsabilités.
- 5) On offrira une formation professionnelle appropriée en temps utile, avant l'introduction de la nouvelle technologie, et on répondra de façon continue aux besoins ultérieurs en matière de formation.
- 6) Toutes les politiques garantissant et protégeant les droits des employés seront respectées rigoureusement.

Stratégie de Gestion axée sur l'élément humain

En vue d'introduire la technologie d'une manière réfléchie et positive, le Ministère a dégagé sept domaines essentiels en matière de gestion des ressources humaines. On s'efforce de traiter ces domaines à la fois à l'échelle du Ministère dans son ensemble et au palier des gestionnaires.

1) Communication

La communication constitue un élément primordial aux fins de la gestion des changements. Il est essentiel que la communication se fasse dans les deux sens.